

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/
Couverture de couleur

Coloured pages/
Pages de couleur

Covers damaged/
Couverture endommagée

Pages damaged/
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient:

Title page of issue/
Page de titre de la livraison

Caption of issue/
Titre de départ de la livraison

Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments: /
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

JOURNAL D'ÉDUCATION ET D'INSTRUCTION

PARAISANT LE 1^{er} ET LE 15 DE CHAQUE MOIS, LES VACANCES EXCEPTÉES

J.-B. CLOUTIER, Rédacteur-proprétaire

C.-J. MAGNAN, Assistant-rédacteur

Prix de l'abonnement : UN DOLLAR par an, invariablement payable d'avance

Toute correspondance, réclamation, etc., concernant la rédaction ou l'administration, devra être adressée à J.-B. CLOUTIER, 148, rue St. Olivier, Québec.

SOMMAIRE : ACTES OFFICIELS : Nominations de commissaires d'écoles. — Dissolutions de corporations de syndics. — Érection et délimitation de municipalités scolaires. Ordre en conseil modifiant l'article 157 des règlements du comité catholique du Conseil de l'Instruction publique. — PÉDAGOGIE : Petit cours d'économie politique : le Parlement provincial, (suite) : II, l'Assemblée législative. — De l'enseignement des sciences à l'école primaire. — De la rédaction à l'école. — MÉTHODOLOGIE : Cours de langue. — Histoire Sainte, VI. — PARTIE PRATIQUE : I, Dictées : La Bergeronnette—Papa—Exercices. II, Dictée : La statue de Pierre le Grand. — III, Dictée : La main. — Exercices de rédaction. — Science élémentaire. — Arithmétique. — Problèmes. — Algèbre. — DIVERS : Poésie : Honneur à la Nouvelle-France. — Biographie de Son Éminence le Cardinal Taschereau, (suite). — Histoire et poésie de l'angelus, (suite). — De la prononciation. — Homonymes français. — Bibliographie. — Maximes et pensées.

ACTES OFFICIELS

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, en date du 21 mars courant (1892), de nommer M. Jean-Baptiste Pelletier, commissaire d'écoles pour la municipalité de Sainte-Louise, comté de l'Islet, pour remplir une vacance qui existe dans la dite municipalité.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, en date du 23 mars courant (1892), de nommer M. H. T. Swell commissaire d'écoles pour la municipalité de Hampden, comté de Compton, en remplacement de M. William Lucas.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, en date du 26 mars dernier

(1892), de nommer MM. Patrick Moore, Antoine Morin, Baptiste Steumeth, Philippe Paradis et Martin Daley, commissaires d'écoles pour la municipalité de Sainte-Philomène d'Egan, dans le comté d'Ottawa.

Attendu que les syndics des écoles dissidentes de la municipalité de Bolton-Ouest, dans le comté de Brome, ont laissé passer une année sans avoir d'écoles dans leur dite municipalité, qu'ils ne mettent pas la loi scolaire à exécution, et ne prennent aucune mesure pour avoir des écoles, conformément à la loi, en conséquence, je donne avis qu'après trois publications consécutives dans la *Gazette Officielle de Québec*, je recommanderai au Lieutenant-Gouverneur en conseil, que la corporation des syndics des dites écoles dissidentes pour la dite municipalité de Bolton-Ouest, soit déclarée dissoute dans le délai indiqué par la loi.

GEDEON OUMET,
Surintendant.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil, en date du 16 mars dernier (1892), de détacher de la municipalité scolaire de "Cherbourg", comté de Rimouski, les lots depuis et y compris le No. 49 jusqu'au lot No. 60 inclusivement, du premier rang No. 1 du canton de Cherbourg, et les annexer à la municipalité de "Dalibaire", dans le même comté, pour les fins scolaires.

Cette annexion ne prendra effet que le premier de juillet prochain (1892).

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil, en date du 16 mars courant (1892), de détacher de la municipalité scolaire d'Ymachiche, comté de Saint-Maurice, tout le territoire comprenant le village d'Ymachiche tel que délimité par la proclamation du 5 avril 1887, et les lots portant les numéros suivants aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre pour la paroisse d'Ymachiche, savoir : les lots Nos. 557 à 886, 701 à 857, et 977 à 1019 inclusivement, formant l'arrondissement No. 1 de la dite municipalité

scolaire ; les lots Nos. 1124 à 1170 inclusivement, formant la concession connue sous le nom de *petit village de la Rivière du Loup* ; les lots Nos. 1044 à 1072 inclusivement, formant la concession dite de *Vide-Poche*, et les lots Nos. 977 à 1005 inclusivement, formant celles des *Petites Terres* et l'ériger en municipalité scolaire séparée sous le nom de "Municipalité scolaire du village d'Yamachiche" ; la dite érection ne devant prendre effet qu'au premier juillet prochain (1892) ; et le reste de la dite municipalité de Yamachiche continue à former la municipalité de "la paroisse de Yamachiche," dans le comté de Saint-Maurice.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil, en date du 26 mars dernier (1892), de détacher de la municipalité de Saint-François, comté de Montmagny, les lots depuis et y compris le No. 310 jusqu'à 356 inclusivement, du cadastre officiel de la dite paroisse de Saint-François, et les annexer pour les rns scolaires à la municipalité de Saint-Raphaël, comté de Bellechasse.

Cette annexion ne prendra effet que le premier de juillet prochain (1892).

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil, en date du 26 mars dernier (1892), d'ériger en municipalité scolaire distincte, sous le nom de "Saint-Désiré du Lac Noir," la nouvelle paroisse de ce nom, situé dans le comté de Mégantic, avec les mêmes limites qui lui sont assignées comme telle municipalité.

Cette érection ne prendra effet que le 1er juillet prochain, (1892).

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil, en date du 26 mars dernier (1892), de détacher le lot vingt et un et les trois-quarts est du lot vingt-deux, dans le septième rang du canton de Hull, comté d'Ottawa, de la municipalité scolaire dissidente de Saint-Etienne de Chelsea, même comté, et les annexer à la municipalité scolaire de Hull, dans le même comté.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR en Conseil, d'ordonner qu'attendu que les syndics dissidents de la municipalité de Standon, dans le comté de Dorchester, ont laissé passer une année sans avoir une école, soit dans leur propre municipalité, soit conjointement avec d'autres syndics dans une municipalité voisine, et qu'ils n'ont pas mis la loi scolaire à exécution, et ne prennent aucune mesure pour avoir des écoles, et de déclarer que la corporation des syndics des écoles dissidentes pour la dite municipalité de Standon, dans le dit comté de Dorchester, est dissoute, et elle est par les présentes dissoute, en conformité au statut en tel cas fait et pourvu.

AVIS

Eriger en municipalité scolaire, sous le nom de "Rivière au Doré," le canton Dufferin, comté du Lac Saint-Jean, avec les mêmes limites qui lui sont assignées comme tel canton.

COPIE du rapport d'un comité de l'honorable Conseil Exécutif en date du 26 novembre 1891, approuvé par le Lieutenant-Gouverneur le 28 novembre 1891.

No. 494

Sur la modification de l'article 157 des règlements du Comité Catholique du Conseil de l'Instruction Publique.

L'Honorable Secrétaire de la Province, avec un mémoire en date du vingt-six novembre (1891), soumet au Conseil en la recommandant à son approbation, une lettre du Surintendant de l'Instruction publique, en date du 18 novembre courant, par laquelle, il, (le Surintendant), fait rapport qu'à sa session du 23 septembre dernier, le comité catholique du Conseil de l'Instruction publique a recommandé d'amender l'article 157 de ses règlements, de manière à ce qu'à l'avenir, il se lise comme suit :

" Art. 157 : Lorsqu'un élève refuse de se soumettre aux règlements de l'école, d'obéir à son maître, ou lorsque sa conduite devient une cause de scandale pour ses condisciples, l'instituteur peut l'expulser provisoirement de la classe, et, dans ce cas, il doit immédiatement en donner avis aux parents de cet élève ou à ceux qui en tiennent lieu et aux Commissaires ou syndics qui pourront ordonner alors que cet élève soit renvoyé de l'école d'une manière définitive. Il ne sera pas admis en classe tant que la décision des commissaires ou syndics n'aura pas été donnée. Dans le cas où l'instituteur négligerait d'avertir les commissaires ou syndics, comme il est dit ci-dessus, les parents de l'élève expulsé pourront s'adresser directement à ceux-ci. "

Certifié,

(Signé)

GUSTAVE GRENIER,
Greffier du Conseil Exécutif.

Vraie copie,

JOS. BOIVIN,

Assistant-Secrétaire.

Petit cours d'économie politique13^{ème} Leçon

LE PARLEMENT PROVINCIAL

(Suite)

II

L'Assemblée législative

LE MAÎTRE.—Mes chers amis, vous vous souvenez de notre dernière leçon : le *Conseil exécutif*, l'un des trois éléments de la *Législature*, celui qui a le pouvoir de faire exécuter les lois adoptées par les Chambres.

Aujourd'hui, nous allons dire un mot de l'*Assemblée législative* qui constitue, avec le *Conseil législatif*, ce que l'on nomme le *Pouvoir législatif*.

Un mot du passé

Jeunes gens, l'Assemblée législative est l'âme du Parlement ; c'est le corps politique que la nation s'est librement choisi ; en un mot, c'est la grande voix du peuple qui proclame solennellement ses principes et ses vœux. Vous qui êtes nés dans un temps de paix et de tranquillité, à une époque où les Canadiens-français se gouvernent comme ils l'entendent, vous n'avez aucune idée des luttes et des combats que nos pères eurent à livrer pour le triomphe de nos droits civils et religieux.

Lorsque le drapeau de la France eut été arraché de la vieille citadelle de Québec, sur laquelle il flottait depuis près de deux siècles et que l'Angleterre victorieuse eut arboré le sien à sa place, les Canadiens furent soumis aux vainqueurs et la *loi martiale* proclamée. De 1760 à 1763, le pays subit cette forme de gouvernement. De 1763 à 1774, le *règne militaire* est imposé. De 1774 à 1791, le *gouvernement civil* absolu. Durant cette période, un peu plus douce que les deux pré-

cedentes, les affaires publiques sont administrées par de simples employés civils, sous la direction d'un Conseil exécutif dont les membres sont entièrement choisis parmi des Conseillers législatifs *irresponsables au peuple*. C'était au beau temps de l'oligarchie, où une petite poignée de favoris gouvernaient, dépensaient les deniers publics sans prendre la peine de consulter les citoyens. Les Canadiens ne se découragent pas. Ils ne cessent de réclamer une constitution représentative. Enfin, en 1791, grâce à l'esprit de justice qui animait Pitt, Lord Granville, Lord Abington et quelques autres hommes d'état anglais, la Chambre des Communes d'Angleterre passa un bill accordant une nouvelle constitution au Canada.

La constitution de 1791 fut proclamée par le gouverneur Clarke le 18 novembre 1791, mais le Canada n'a réellement changé de régime qu'en 1792. Cette chartre divisait la colonie en deux provinces, le Haut et le Bas-Canada, et accordait à chacune d'elles un Conseil législatif et une Chambre élective. Ce dernier point était d'une grande importance, car la nouvelle constitution accordait au peuple un gouvernement dans lequel il pût manifester ses opinions par la voix de ses représentants. Elle garantissait de nouveau aux bas-Canadiens leurs vieilles lois françaises et le libre exercice de leur religion. Néanmoins, le nouvel état de choses était loin d'être parfait : le *Conseil exécutif n'était pas responsable à la Législature*. Ainsi, les habitants, par leurs représentants dans la Chambre d'Assemblée, votaient les subsides nécessaires au fonctionnement du service civil et aux entreprises publiques, mais elle n'avait aucun contrôle sur les dépenses. Le ministère commettait toutes sortes d'injustices, employait les deniers publics malhonnêtement et restait toujours impuni, car il était irresponsable à la Chambre : il ne rendait compte de sa conduite qu'au Souverain.

Avec 1792 commence cette grande lutte parlementaire qui devait finalement se terminer par la tourmente de 1837-38. Les biens des Jésuites, l'éducation, les subsides, la responsabilité ministérielle, l'amovibilité des juges, voilà autant de questions primordiales qui ont été discutées dans l'ancienne Chambre. Papineau, Bédard, Morin, Lafontaine, Taschereau, Blanchet, Viger, Bourdage et plusieurs autres luttèrent comme des lions pour les libertés canadiennes. La joute dura quarante-cinq longues années.

La métropole restait sourde aux demandes équitables de la colonie. Elle s'éveilla au bruit de la révolte de 1837. Les Canadiens avaient patienté près d'un demi-siècle ; mais un jour, las de subir toutes sortes d'injustices criantes, ils se levèrent terribles et arborèrent le drapeau de la liberté. La partie n'était pas égale. Aussi les patriotes furent-ils bientôt vaincus ; le gouvernement anglais, victorieux, suspendit la constitution de 1791 et proclama la loi martiale. Des échafauds furent dressés et le sang des patriotes coula à flot. Cardinal, Duquet, Delorimier et un grand nombre d'autres payèrent de leur tête l'amour qu'ils avaient porté à leur patrie.

En 1840, l'Angleterre réunit le Haut et le Bas-Canada et donna un seul Parlement au pays. Cet acte d'Union, dans l'esprit de ses auteurs, devait anéantir les Canadiens-français. La langue française était officiellement abolie, (1) les vieilles lois en partie rappelées et la responsabilité ministérielle encore lettre morte. Il faut avouer, cependant, que l'adoption de l'Acte d'union était le commencement d'une politique plus libérale de la part de l'Angleterre.

Nos pères furent bientôt remis de la terreur de 1838 et recommencèrent avec plus

d'énergie que jamais les combats constitutionnels. Lafontaine et Morin dans la Chambre, et Parent dans le *Canadien* se firent les principaux échos du peuple, réclamèrent avec force et obtinrent promptement le rétablissement du français comme langue officielle, la responsabilité du ministère aux Chambres, l'abolition des réserves du clergé protestant, l'abolition de la tenure seigneuriale, etc., etc. En quelques années le pays fut transformé et les Canadiens-français reçurent leur part d'influence dans les affaires du pays. La cause du succès du parti français à cette époque se trouve dans l'union étroite des Canadiens-français. Dans ces temps de lutte, il n'y avait qu'un parti dans le Bas-Canada, c'était le parti des patriotes.

Le pays se développa rapidement sous l'Union et bientôt cette constitution ne répondit plus à ses besoins. En 1867 les provinces du Canada furent réunies par un lien fédéral, et chacune d'elles fut dotée d'un *Parlement provincial*.

Comprenez-vous, maintenant, mes jeunes amis, pourquoi les électeurs doivent accomplir avec honnêteté et intelligence leurs devoirs de citoyens. A l'avenir vous saurez par quelles rudes épreuves notre province a passé avant de jouir du droit de se gouverner. Plus tard, quand vous serez appelés à voter, accomplissez ce devoir consciencieusement ; c'est une prérogative bien précieuse dont nous ne devons user que pour la gloire de notre nationalité.

Nous venons de voir le rôle que l'Assemblée législative a joué de 1791 à 1867, jetons un rapide regard sur sa composition actuelle et sur les pouvoirs dont elle est revêtue.

C.-J. MAGNAN.

(à suivre.)

(1) Lord Elgin inaugura le rétablissement de la langue française dans le parlement canadien en 1849.

De l'enseignement des sciences à l'école primaire

(Pour l'Enseignement primaire)

Nous améliorons notablement la *Partie pratique* de l'*Enseignement primaire*. Avec le présent numéro nous commençons la publication d'une série de leçons familières sur les sciences à l'école primaire.

Cet enseignement concourt, plus que tout autre, à développer la faculté d'observation chez l'élève. L'enfance est naturellement observatrice, mais elle n'observe que superficiellement. C'est aux maîtres à réagir contre cette tendance, et, comme le disait dernièrement un de nos confrères de la presse pédagogique parisienne, à remplacer l'observation *instinctive* par l'observation *attentive* et de développer pour l'âge mûr cette insatiable curiosité de l'élève.

Personne n'osera nier que l'enseignement industriel n'est pas ce qu'il doit être au Canada. Dans notre pays, le grand nombre semble ignorer l'utilité des sciences en vue des besoins et des usages de la vie. Les sciences physiques et naturelles donnent un immense avantage aux cultivateurs qui les possèdent suffisamment sur ceux qui en ignorent le premier mot, à l'ouvrier qui en est instruit sur l'ignorant.

Il est impossible aujourd'hui de se faire un chemin dans la vie sans connaître un peu cette science qui a transformé l'agriculture et l'industrie, et révolutionné le monde entier.

Aux titulaires des écoles à bien comprendre leur mission en suivant avec intelligence le courant progressif qui pousse tous les peuples de la terre vers le perfectionnement matériel.

Ayant le soin de rapporter tout à Dieu, l'auteur de toutes sciences, nous préviendrons la jeunesse contre un mal plus grand encore que l'ignorance, le *matérialisme*.

C.-J. MAGNAN.

De la rédaction à l'école

(Pour l'Enseignement primaire)

“Celui qui n'avance pas recule.” Voilà un proverbe qui est vrai surtout en pédagogie. L'instituteur ou l'institutrice qui se contente de suivre le *fil de l'eau*, ne fait peu ou point d'effort pour sortir de la voie routinière, celui-là ne progresse pas, le plus souvent il rétrograde.

Est-ce qu'il y en a beaucoup de ces maîtres et de ces maîtresses *qui se laissent vivre*, comme on dit vulgairement ? Heureusement non. En général, les titulaires de nos écoles canadiennes se dévouent corps et âme à la mission difficile et souvent ingrate qu'ils ont reçue.

Cependant, il est un point sur lequel nous attirons l'attention de nos confrères : c'est la *rédaction* à l'école, même élémentaire. Bien peu d'enfants sont en mesure, au sortir de l'école, d'écrire *passablement* la moindre petite lettre. Faire un reçu, un billet d'affaire quelconque, accuser réception d'un envoi, tout cela est mystère pour un grand nombre. Où se trouve la cause de ce triste résultat ?

—A l'école on n'a pas assez tenu compte des futurs besoins des élèves. On a donné des dictées, fait faire des analyses, exigé l'étude de la grammaire, et tout cela dans le louable dessein d'apprendre le *français*. De cette manière, ce n'est que l'*orthographe* que l'on a enseignée et non la *langue*. Pour que l'enseignement du français fût complet, on aurait dû initier les enfants, au moins les plus avancés, à de petits exercices de *rédaction* ; leur apprendre à penser et exprimer convenablement eux-mêmes leurs idées et leurs besoins.

Le travail est lent pour commencer, mais il n'y a pas à se décourager, tôt ou tard le succès couronne les efforts.

A l'avenir, nous publierons dans l'*Enseignement primaire*, à la suite de la *Partie pratique*, de petits exercices de rédaction qui aideront les instituteurs et les institutrices à accomplir leur travail.

C.-J. MAGNAN.

METHODOLOGIE

Cours de langue

II

LES CONSONNES EXPLOSIVES

On appelle *consonnes* ou *articulations*, les différentes formes que notre bouche donne aux sons en les émettant ; et *lettres consonnes* les lettres qui servent à représenter ces articulations. Oublions pour le moment les lettres, et ne nous occupons que des *articulations* produites par notre bouche.

Rappelez-vous d'abord comment vous faisiez, quand vous appreniez à lire, pour prononcer, par exemple, la syllabe PA. Au premier temps vous prépariez votre bouche à prononcer l'articulation P... sans faire entendre aucun son ; puis, prononçant le son A..., vous disiez : PA. Pour préparer l'articulation P..., que faites-vous ? Vous fermez fortement vos lèvres, et en même temps vous poussez le souffle de vos poumons. Mais cet air ne peut pas sortir puisque les lèvres sont fermées. Ouvrez-les alors tout à coup, sans chercher à produire aucun son : l'air poussé s'échappe en produisant une légère explosion P... Cette petite explosion, c'est la consonne P, que vous venez de prononcer sans aucune voyelle. Disons alors que la consonne P est une consonne *explosive* ; et puisque c'est avec les lèvres que nous la produisons, nous dirons : la consonne P est une *explosive des lèvres*.

Articulez de même la consonne B sans l'ac-

compagner d'une voyelle : vous trouverez que vous vous y prenez à peu près de la même manière que pour articuler P, mais l'explosion est moins forte. Comparez en prononçant successivement sans voyelle :

P... — B...

Et les mots :

Peau — Beau

Paris — Baril

Paul — Bol

HISTOIRE SAINTE

(Suite)

VI

Après la mort d'Abel, Ève mit au monde un troisième fils qui fut appelé *Seth*. Il avait toutes les qualités d'Abel. Aussi fût-il le père des *Enfants de Dieu*, de la race sainte. Lui et ses descendants servirent et adorèrent leur créateur. Les *Enfants de Dieu* et les *Enfants de Caïn* ou les *Enfants des hommes* évitèrent pendant de longues années d'avoir aucun rapport ensemble. Pendant ce temps, les premiers restèrent fidèles à leur créateur : les seconds qui ne s'occupaient que de choses matérielles, se corrompaient davantage et faisaient des découvertes industrielles.

Cependant, il arriva un moment où les *Enfants de Dieu* se relâchèrent, oublièrent leur mission. L'Écriture dit qu'ils trouvèrent les filles des *Enfants des hommes belles* et en firent leur femme. Tout naturellement, ces mariages n'étaient pas assortis, car les principes de ces hommes et de ces femmes n'étaient pas les mêmes.

Les enfants de Dieu au contact des enfants des hommes se corrompirent et il arriva un moment où les hommes étaient si méchants, dit l'Écriture : " Que Dieu se repentit de les avoir créés, et qu'il résolut de les détruire. "

Cependant, dans sa bonté et sa miséricorde infinie, il ne voulut pas confondre l'innocent avec le coupable ; et comme il se trouvait un adorateur sincère du vrai Dieu, un homme juste, probe et honnête, le Seigneur ne voulut pas le confondre avec les méchants. Cet homme s'appelait Noé.

(A suivre.)

PARTIE PRATIQUE

I

DICTÉES

LA BERGERONNETTE

La bergeronnette est un gracieux et intéressant petit oiseau.

Elle accompagne le laboureur dans ses travaux, et s'empare des insectes que la charue met à découvert.

On la voit aussi faire visite au berger ; elle s'attaque sans relâche à ces mouches si nombreuses qui font le désespoir des troupeaux.

P A P A

Papa se lève avec le jour. Il va dans la campagne. Il fauche le blé, l'avoine et l'orge. A midi, il mange la soupe à l'ombre. Le soir il rentre fatigué. Pour qui tant de travail ? Pour ma mère, mon frère et pour moi.

Merci, bon papa !

Exercice d'intelligence et de langage au tableau

LES RACES D'ANIMAUX

La race canine est la race des chiens.

La race féline est la race des chats.

La race porcine est la race des porcs.

La race chevaline est la race des chevaux.

La race asine est la race des ânes.

La race bovine est la race des bœufs et des vaches. :

La race caprine est la race des chèvres.

La race galline est la race des poules.

Faites à vos élèves de nombreuses questions sur ces différentes sortes d'animaux.

ORTHOGRAPHE ET COMPOSITION

Féminin des adjectifs

1er EXERCICE

Faire trouver aux élèves des phrases renfermant un nom masculin et un adjectif.

Exemples : Le maître est instruit.—Le jardin est grand.—L'arbre est fleuri.—Le paresseux est puni.—Le chien est dévoué.—Le chat est gris.—Le moineau est hardi.

NOTA.—Faire remarquer avec insistance que dans chacune de ces phrases le nom étant du masculin, l'adjectif qui l'accompagne l'est aussi.

Répondre ensuite à chacune des phrases précédentes et faire mettre l'adjectif en rapport avec un nom féminin.

Vous avez dit : "Le maître est instruit" Comment diriez-vous si c'était la maîtresse.

Je dirais ; "La maîtresse est instruite".—De quel genre est maîtresse !—De quel genre est l'adjectif instruite !...Ecrivez votre phrase au tableau.—Comptez les lettres de l'adjectif masculin instruit ! de l'adjectif féminin instruite.—Combien y a-t-il de lettres de plus au féminin !...—Laquelle ?...—Où est-elle placée.—Mêmes questions sur chacune des autres phrases pour amener l'élève à formu-

ler lui-même la règle de formation du féminin dans les adjectifs.

Règles à faire trouver :

1^o Quand le nom est du masculin, l'adjectif est du masculin. Quand le nom est du féminin, l'adjectif est du féminin.

2^o Pour former le féminin dans les adjectifs on ajoute un *e* à la fin.

2^e EXERCICE

Le maître écrit au tableau une série d'adjectifs au masculin, que les élèves doivent mettre en rapport avec un nom féminin de de leur convenance.

Rond—haut—gris—obscur—profond—prudent—matinal—fort—vrai—âgé.

Exemples : La table ronde.—La jument grise, etc.

NOTA.—Au besoin cet exercice sera préparé oralement.

II

DICTÉE

LA STATUE DE PIERRE-LE-GRAND

La statue équestre de Pierre-le-Grand s'élève sur le bord de la Néva. Son visage sévère regarde le fleuve et semble comme en animer la navigation. Sur ces rives désolées, d'où la nature semblait avoir exilé la vie, Pierre assit sa capitale et se créa des sujets. Son bras terrible est encore étendu sur leur postérité qui se presse autour de l'auguste effigie. On regarde et l'on ne sait si cette main de bronze protège ou menace.

J. de MAISTRE. (1)

(1) *J. de Maistre*, philosophe religieux, né à Chambéry en 1754, mort en 1820; auteur de nombreux ouvrages, dont les plus connus sont *Du Pape* et *Soirées de St-Petersbourg*.

EXERCICES

1. Que veut dire équestre, effigie ?
2. Qu'est-ce que Pierre-le-Grand, la Néva ?
3. Qu'entend-on par capitale d'un pays ? Quelle est la capitale du Canada ?
4. Conjuguer les verbes suivants : regarder un fleuve, animer la navigation, créer des sujets.
5. Analyse des participes et adjectifs sévère, désolées, exilé, terrible, auguste.
6. Donner la règle de protéger.

III

DICTÉE

LA MAIN

La main, l'un des organes les plus essentiels, chez l'homme, se compose de trois parties : le carpe ou poignet, le métacarpe, et les doigts. Si on examine chacune de ces parties, on remarquera que le carpe est formé de deux rangées d'os très petits et solidement fixés entre eux ; ceux de la rangée supérieure sont de dehors en dedans : le scaphoïde, le semi-lunaire, le pyramidal, et le pisiforme ; la rangée inférieure comprend : le trapèze, le trapézoïde, le grand os et l'unciforme.

Le métacarpe est constitué par cinq os parallèles appelés pour cette raison os métacarpiens, et qu'on distingue par la dénomination suivante : premier métacarpien, second métacarpien, etc.

Les doigts qui constituent la partie terminale et essentielle de la main, sont ainsi nommés : le pouce, l'index, le médius ou doigt du milieu, l'annulaire et l'auriculaire. Chacun d'eux est formé de trois os appelés phalanges ; il n'y a exception que pour le pouce qui en compte deux.

La main a deux faces : la face postérieure connue sous le nom de dos, et la face infé-

rieure appelée " paume ". On remarque en outre le thénar situé à la base du pouce, et l'hypothénar qui est une autre éminence moindre.

Le caractère particulier qui se rencontre dans la main est l'indépendance des mouvements du pouce qui peut s'opposer aux autres doigts, caractère distinctif entre les pieds et les pattes des autres animaux ; c'est à cette cause que le singe a reçu le nom de quadrumane. L'homme seul est un véritable bimane.

EXERCICES

I. Donner la définition des mots suivants : index, médius, annulaire, auriculaire, phalanges, quadrumane, bimane.

II. Homonymes de : dos, doigt, paume.

III. Qu'est-ce que le thénar et l'hypothénar ?

IV. Quelle remarque peut-on faire sur l'analyse grammaticale et l'analyse logique ?

V. Analyse grammaticale et logique de cette phrase :

" Les enfants aiment avec passion les contes ridicules ; on les voit tous les jours transportés de joie en versant des larmes au récit des aventures qu'on leur raconte ".

Exercices de Rédaction

I

Le maître écrit au tableau des formules de reçus, billets de toutes sortes. Il indique aux enfants la manière de les rédiger, puis il nettoie le tableau et donne comme devoir de rédaction de rapporter à la prochaine leçon quelques formules de reçus et billets que les élèves devront inventer eux-mêmes.

II

1. *Billet à votre instituteur pour l'informer que vous êtes retenu à la maison par une légère indisposition.*

Québec, 15 avril 1892.

Monsieur S...,

Je regrette vivement de ne pouvoir me rendre en classe ce matin à cause d'une indisposition dont j'ai souffert toute la nuit et qui ne m'a pas encore quitté. Il y a toutefois grande amélioration et j'espère bien pouvoir reprendre demain ma place sur les bancs de l'école.

Votre respectueux élève,

Jean-Charles.

2. *Billet à un ami pour lui donner rendez-vous demain jeudi sur la glace de la Petite-Rivière.*

Mon cher Jules,

Demain jeudi à une heure et demie au plus tard, je serai sur la glace de la Petite-Rivière avec tous les camarades. Fais comme nous : obtiens la permission de tes parents. J'espère t'y rencontrer. Nous nous amuserons beaucoup. Surtout ne manque pas : cela gênerait mon plaisir.

A demain et toujours à toi,

Aristide.

Science élémentaire

I

Sciences expérimentales enseignées sans matériel spécial

1. Découvrir l'âge des œufs, en les mirant, c'est-à-dire, en voyant si chaque œuf est bien transparent, en face d'une lumière.

Préparer un liquide d'épreuves avec 120 gr.

de sel et une pinte d'eau. Si l'œuf est pondé le jour, il tombera au fond ; de la veille, il n'ira pas au fond. De plus de trois jours, il flottera à la surface.

2. Expérience d'un grain de raisin tombant dans l'eau de seltz et remontant à la surface par suite de l'adhérence des bulles de gaz.

3. Expérience du ludion (1).

4. Les bouées et la ceinture de sauvetage. Leur fonctionnement :

(NOTA).—Manière simple de faire un ludion, donnée par M. Gaston Tissandier, dans le journal la *Nature* :

“ Vous videz une coquille de noix après l'avoir ouverte, puis vous réunissez les deux parties de la coquille, que vous soudez ensemble avec de la cire à cacheter fondue. Vous fixez dans la cire deux fils qui serviront de support à un petit pantin de bois grossièrement sculpté avec un canif, ou à une poupée de porcelaine qui vous coûtera quelques centins. Vous avez soin de laisser une ouverture de la grandeur d'une tête d'épingle à la partie inférieure de la noix creuse, qui servira de flotteur. Vous placez le système à la surface d'un seau d'eau, après avoir lesté la poupée à l'aide d'une petite balle de plomb. Vous coupez cette balle de plomb jusqu'à ce que le flotteur soit en équilibre à la surface du liquide et qu'un très petit accroissement de poids le fasse enfoncer. Cela fait, vous remplissez d'eau une carafe ; vous y faites flotter la noix creuse et la poupée lestée, vous coiffez la carafe d'une membrane de caoutchouc que vous attachez solidement au moyen d'une ligature ; le ludion est confectionné. ”

(1) Le ludion est une petite figure qui flotte dans une carafe pleine d'eau et qu'on peut faire descendre ou monter par l'effet de la pression de l'air.

ARITHMÉTIQUE

PROBLÈMES

1° Un marchand achète 3 pièces d'étoffe. La 1ère a 21 verges de longueur ; la 2ème 44 verges, et la 3ème est aussi longue que la 1ère et la $\frac{1}{2}$ de la seconde. Combien de verges a-t-il acheté ?

Solution :

La troisième pièce est de :

$$21 + (44 : 2) \text{ ou } 21 + 22 = 43 \text{ verges.}$$

Longueur de toute l'étoffe :

$$21 + 44 + 43 = 108 \text{ verges.}$$

Le prix est de \$0.75 la verge, combien a-t-il payé ?

Il a payé :

$$\$0.75 \times 108 = \$78.90.$$

Pour payer le vendeur, il a donné son billet à la Banque Nationale à 4 mois à 7% ; combien a-t-il reçu ?

Solution :

L'escompte a été de :

$$\$5.52 +$$

9 pour les 3 jours de grâce.

$$\$5.61$$

Le vendeur a reçu :

$$\$78.90 - 5.61 = \$73.29. \text{—Rép.}$$

2° Un cultivateur place dans dix boîtes 12 pains de sucre du pays pesant chacun dix livres. Combien recevra-t-il s'il le vend .07 la livre ?

Solution :

Les dix boîtes contiennent :

$$10 \times 10 \times 12 = 1200$$

$$1200 \times \frac{7}{100} = \$84. \text{Rép.}$$

3° Quel est l'escompte d'un billet de \$780 dû en 3 mois à 7% ?

Solution :

Pour un an ce billet donnerait un escompte de :

$$\frac{3780 \times 7}{100} = \$54.60.$$

Pour 3 mois :

$$\frac{1}{4} = \$54.60 \div 4 = \$13.65$$

$$\text{Plus 3 jrs de grâce } 0.46$$

$$\text{Rép. — } \$14.11$$

La valeur présente du billet sera :

$$\$780 - \$14.11 = \$765.89. \text{ — Rép.}$$

ALGÈBRE

1° Un banquier a escompté trois billets, le 1er de \$1100 à 163 jours; le 2ème de \$1082, payable en 68 jours et le 3ème de \$1075. Il donne la même somme en échange. On demande le taux de l'escompte et la date de l'échéance du 3ème billet.

Solution :

Soit x le taux par 100 de l'escompte :

$$\frac{1100 \times x \times 163}{36000}$$

L'escompte payé, on aura pour ce billet :

$$1100 - \frac{1100 \times x \times 163}{36000}$$

ou $\frac{1100 \times 36000 - 1100 \times x \times 163}{36000} = 1100 \times 163x$. (1)

L'escompte du 2ème billet pour 68 jours sera :

$$\frac{1082 \times x \times 68}{36000}$$

On retirera pour ce billet :

$$1082 - \frac{1082 \times x \times 68}{36000}$$

Ou bien :

$$\frac{1082 \times 36000 - 1082 \times x \times 68}{36000} \text{ (2)}$$

Les quantités (1) et (2) étant égales on peut établir l'équation suivante :

$$\frac{1100 \times 36000 - 1100 \times x \times 163}{36000} =$$

$$\frac{1082 \times 36000 - 1082 \times x \times 68}{36000}$$

En multipliant les deux membres de l'équation par 36000 on a :

$$1100 \times 36000 - 1100 \times 163x =$$

$$1082 \times 36000 - 1082 \times 68x.$$

On a donc :

$$1100 \times 36000 - 1082 \times 36000.$$

$$= 1100 \times 163x - 1082 \times 68x.$$

Ou en effectuant les opérations indiquées :

$$36000 \times (1100 - 1082) = 179300x - 73576x.$$

On a ensuite :

$$36000 \times 18 = 105724x ;$$

$$648000 = 105724x.$$

$$x = \frac{648000}{105724} = 6.129.$$

Ainsi le taux de l'escompte sera de 6.129%.

Preuve :

L'escompte du 1er billet égale :

$$\frac{1100 \times 6.129 \times 163}{36000} = \frac{1093392.7}{36000}$$

$$\text{ou } \frac{1093392.7}{36} = 30.52$$

Il a été payé pour le premier billet :

$$\$1100 - \$30.52 = \$1069.48.$$

L'escompte du 2ème billet égale :

$$\frac{1082 \times 6.129 \times 68}{36000} = \frac{429317}{36000}$$

C'est-à-dire :

$$\frac{429317}{36} = 12.52.$$

On a payé pour le 2ème billet :

$$\$1082 - 12.52 = \$1069.48.$$

Les sommes payées pour les deux billets ont été :

$$1069.48 \times 2 = \$2138.96.$$

Le 3ème billet de \$1075 a été réduit par l'escompte à \$1069.48.

L'escompte a été :

$$1075 - 1069.48 = \$5.52$$

Cherchons maintenant le nombre de jours de l'échéance du 3ème billet. L'intérêt pour cent est de 6.129.

Celui de \$1 serait :

$$\frac{6.129}{100}.$$

L'intérêt de 1075 sera :

$$\frac{6.129 \times 1075}{100}.$$

L'intérêt de \$1075 pour 1 jour est de :

$$\frac{6.129 \times 1075}{360} = \frac{6588.675}{36000}.$$

Ce qui en divisant 5.52 par l'intérêt de 1075 pour un jour, nous donnera la date de l'échéance du 3ème billet.

Le nombre de jours sera donc :

$$5.52 \div \frac{5588.675}{360000}$$

En continuant l'opération on a :

$$\frac{1288720}{3688.675} = \frac{128872000}{3688675} = 30.$$

Rép.—Taux de l'escompte 6.129.

Echéance du 3ème billet 30 jours.

POÉSIE

HONNEUR A LA NOUVELLE-FRANCE :

CHANT PATRIOTIQUE CANADIEN

(Pour l'Enseignement primaire)

Je te salue, ô ma belle patrie,
Avec transport je baise ton drapeau.
Plutôt cent fois ma poitrine meurtrie
Que de laisser flétrir ton front si beau.
Tes fiers enfants, le cœur plein de vaillance,
Gardant pour toi de sublimes ardeurs,
Partout chanteront tes grandeurs ! . .
Honneur à la Nouvelle-France !

*
* *

D'illustres preux, fils du pays des braves,
Avec leur foi nous ont donné leur sang.
Vrais Canadiens, les mains libres d'entraves,
Comme eux, soyons des soldats de haut rang.
Sans doute, un jour, jetons en l'espérance,
Nous deviendrons un peuple respecté,
Grand de courage et de fierté,
L'honneur de la Nouvelle-France !

*
* *

Les voyez-vous sur leurs vaisseaux rapides,
La croix en main et l'éclair dans les yeux,
Où courent-ils ces marins intrépides ? . . .
Ils vont chercher des âmes pour les cieux.
De ces héros qui narguant la souffrance,
Pour nos forêts ont délaissé leurs champs,
Amis, nous somme les enfants . . .
Honneur à la Nouvelle-France !

*
* *

Ici, Cartier, le premier sur nos plages,
D'un pas hardi pénètre dans nos bois.
Il ne vient pas asservir nos sauvages,
Mais de Jésus leur apporter les lois.
Sa voix d'apôtre inspire confiance
Et lui promet d'inespérés succès . . .
Il fait aimer le nom français
L'honneur de la Nouvelle-France.

*
* *

Champlam qu'anime une âme grande et belle,
Sur des rochers perdus au sein des airs
Jette les murs d'une cité nouvelle,
Reine au front d'or de ces pays déserts.
Québec ! Québec ! Saluons ton enfance.
Tu grandiras sur ton superbe écueil
Et tu seras toujours l'orgueil,
L'honneur de la Nouvelle-France !

*
* *

Plus loin, je vois sur une île féconde
Surgir soudain une ville au grand nom.
Fière, elle ira jusqu'aux confins du monde
Du Canadien exalter le renom.
Salut ! Salut ! Montréal. Ta puissance
Pourra bientôt, ivre d'activité,
Prétendre à l'immortalité ! . .
Honneur à la Nouvelle-France !

*
* *

Mais, quelle est donc cette voix mâle, ardente,
Dont les accents retentissent là-bas ?
De Frontenac c'est la voix entraînant
Qui de ses feux anime ses soldats.
A l'ennemi qui lui jette l'offense
Et la menace, il répond sans émoi :
" Mes canons parleront pour moi . . ."
Honneur à la Nouvelle-France !

*
* *

Ah ! je t'acclame aussi, grand d'Iberville,
Quand je te vois, terrible comme un lion,
Mettre en déroute et par cent et par mille,
De tous côtés, les guerriers d'Albion.
Tu ne connus jamais la défaillance,
Et tu soumis la fortune à tes lois ;
Honneur et gloire à tes exploits ! . . .
Honneur à la Nouvelle-France !

*
* *

Montcalm enfin, qui redira ta gloire,
 En ce combat fameux par ta valeur,
 Où le destin, t'arrachant la victoire
 Te fit tomber, sans tache, au champ d'honneur ?
 O grand soldat, honneur à ta constance !
 A tes revers tu n'as pas survécu ;
 Honneur à toi le grand Vaincu !
 Honneur à la Nouvelle-France !

*
 * *

O fiers aïeux, ô vaillants capitaines,
 Le noble sang qui fit de vous des preux,
 Ce sang français coule encor dans nos veines,
 Et nous voulons le garder généreux.
 Dignes de vous, le front haut, sans jactance,
 Nous le jurons, nous resterons chrétiens
 Et de cœur Français-Canadiens
 L'honneur de la Nouvelle-France !

P. DÉGESNE, Ptre.
 Chapelain de l'Union N.-D.
 du Patronage.

Québec, 1er avril 1892.

Biographie de Son Eminence le cardinal Taschereau

II

(suite)

On ne saurait nier au cardinal Taschereau les plus remarquables qualités de l'esprit et du cœur. Son jugement est droit et apprécie toutes choses avec calme et modération. De persévérantes études ont développé ses éminentes facultés et lui ont donné la science. Convaincu que l'évêque doit être la lumière de son Église, il a toujours aimé les livres, et l'étude absorbe encore une large part de son temps.

A sa droiture d'intelligence vient s'ajouter un esprit de justice bien équilibré.

Il sait allier la charité au zèle apostolique, et, quand il se décide à censurer, il le fait avec mesure et modération. En même temps,

toutes les œuvres utiles et qui peuvent servir la religion et la patrie peuvent compter sur son concours. Quand sa présence est requise pour rehausser l'éclat d'une démonstration, soit religieuse, soit patriotique, il se met toujours à la disposition des organisateurs, et il se prodigue avec un dévouement et une activité qui étonnent dans un homme de son âge.

Il n'est pas un orateur ; mais il parle avec simplicité et correction, et jamais pour rien dire.

Il écrit avec une rare pureté, sans recherche, sans viser à l'effet, mais avec goût et avec une connaissance parfaite de sa langue. Plusieurs de ses mandements et de ses lettres pastorales sont extrêmement remarquables. Le style en est clair, précis, correct, propre à ce genre de littérature, et révèle, en même temps, le docteur nourri des Saintes-Écritures.

Mais ce qui fait la force des hommes d'Église, c'est la vertu ; et si les hommes d'État voulaient bien essayer d'acquérir cette force-là, ils se convainraient bientôt qu'elle pourrait suppléer à l'intrigue et même à l'argent.

On ne se fait pas, dans le monde, une idée exacte de ce pouvoir souverain que la vertu exerce. Mais le saint roi David, qui avait une grande expérience de la vie et une profonde connaissance des choses divines et humaines, paraît avoir mesuré toute la puissance de la vertu ; et il a chanté cette puissance dans un psaume admirable ;

“ *Quis ascendet in montem Domini ? — Qui gravira la montagne du Seigneur ?* ” se demande-t-il. Et il répond : “ *Innocens manibus, et mundo corde.* — Celui dont les mains sont innocentes et dont le cœur est pur. ” Et, plus loin, le saint Prophète ajoute : “ Telle est la génération de ceux qui cherchent le Seigneur Dieu..... ”

“ Elevez vos portes, ô Princes : et vous, élevez-vous, portes éternelles, et le Roi de gloire entrera : *Attolite portas, principes*

vestras, et elevamini, portæ æternales; et introibit Rex glorie.”

Mais les portes éternelles ne s'ouvrent pas sans que les titres de ce Roi de gloire soient proclamés; et c'est la voix des célestes phalanges, sans doute, qui interroge :

“*Quis est iste Rex glorie?*—Quel est ce Roi de gloire?”

Et d'autres répondent : “*Dominus fortis et potens, Dominus potens in prelio.*—C'est le Seigneur fort et puissant, le Seigneur puissant dans la bataille.”—“*Elevez vos portes, ô princes; élevez-vous, portes éternelles et le Roi de gloire entrera.*”

Mais les portes éternelles ne s'ouvrent pas encore, et la voie interrogatrice reprend :

“*Quis est iste Rex glorie?*—Quel est ce Roi de gloire?” La voix semble dire qu'il ne suffit pas d'être le Seigneur fort et puissant, et qu'il lui faut un autre titre pour que les portes éternelles s'élèvent devant lui.

Alors la voix mystérieuse répond :

“*Le Roi de gloire, c'est le Seigneur même des vertus,—Dominus virtutum, ipse est Rex glorie.*”

La vertu ! Voilà donc le vrai titre de gloire, le titre qui commande l'admiration et auquel ne résiste le mot tout-puissant, devant lequel toutes les portes doivent s'ouvrir !

C'est le titre principal de notre vénéré archevêque; c'est celui qui lui a apporté la gloire et les honneurs, et qui lui a mérité les plus hautes dignités.

(*A suivre.*)

Histoire et poésie de l'Angelus

(*Suite*)

LE SON DE LA CLOCHE DE L'ANGELUS

L'an 1095, au mois de novembre, le pape Urbain II tint un nombreux concile à Clermont, en Auvergne.

La chrétienté était menacée par les Sarrasins; les Lieux Saints étaient envahis et profanés. Le Pontife Romain électrisa l'assemblée par sa parole émue : il exposa les dangers que courait le monde chrétien, et la honte qui s'attachait à l'Europe, tant que le tombeau du Christ serait aux mains des infidèles...

Aussitôt un cri formidable s'éleva de tous côtés : *Dieu le veut ! Dieu le veut !* Et nobles, seigneurs, barons et chevaliers se croisèrent pour aller délivrer la Terre-Sainte.

Le Concile décida que, dès le premier jour du départ de l'armée des chrétiens, dans toutes les églises du monde on sonnerait trois coups, le matin et le soir, pour avertir les fidèles de prier Dieu par l'intercession de la Vierge, de donner à leur armée la victoire sur les ennemis.

Cette pieuse coutume de réciter ainsi l'*Angelus*, le matin et le soir, dura environ l'espace de cent trente ans.

Le Pape Grégoire IX voyant que cette dévotion commençait à s'affaiblir, ajouta l'*Angelus* à midi.

Ces trois différentes heures de l'*Angelus* furent alors établies :

1. Pour demander à Dieu, dès l'aurore, sa bénédiction sur toutes les actions de la journée, et pour ne rien faire qu'à sa gloire par l'intercession de la très sainte Vierge ;
2. A midi, pour se reposer et se recueillir en son cœur, afin de ne pas oublier le ciel parmi les embarras de la terre ;
3. Le soir, pour demander compte à son âme de toutes les actions de la journée.

(*à suivre.*)

De la Prononciation

(Suite)

D

D final, presque toujours muet, sonne dans les mots étrangers : *Joad, Obed, David ephod, talmud* : excepté *Madrid*. Il s'articule encore dans *nord-est, sud-est, nord-ouest*, etc.

Cette consonne, à la fin d'un adjectif suivi d'un nom commençant par une voyelle, a souvent le son du *t* ; on prononce *un grand homme, un grand affront*, pour *un grand homme, un grand affront*. Mais on dit *nœu indissoluble, fon inépuisable*, pour *nœud indissoluble, fond inépuisable*, etc.

E

E, sans accent, est généralement muet devant une voyelle : *Jean, sceau, geôle, esturgeon*, etc. Il l'est aussi dans les noms propres *Caen* et *Staël*. — *Goëthe* se prononce *Gueuthe*.

E, précédé de *r*, au commencement des mots composés *ressaisir, ressentir, resserrer*, etc., n'a qu'un son faible, quoiqu'il soit appuyé sur deux *s*.

E a le son de *a* au commencement des mots *enivrer, ennoblir, ennui*, auxquels il faut joindre *hennir, hennissement, nenni, solennel*. — *Enorgueillir* se dit généralement *é-norgueillir*.

En, qui prend le son de *an*, lorsqu'il est suivi d'une consonne, conserve celui qui lui est propre *in* dans *agenda, appendice, compendium, spencer, pensum*, et dans les noms propres : *Camoëns, Pentheuvre, Rubens, Aniens, Appenzel, Marienhourg*, etc.

F

F final, ordinairement sonore, est muet, 1o dans *cerf, cerf-volant, chef-d'œuvre, clef, nerf* ; 2o dans *beuf* et *œuf*, mais seulement

quand ces deux mots sont employés au pluriel ou qu'ils font partie des composés *beuf-gras, beuf-salé, œuf-dur*, etc. — Il faut remarquer aussi que *f* sonne dans le mot *nerf*, pris dans le sens de *mobile* : *L'argent est le nerf de la guerre*.

F final se prononce *v* dans l'adjectif numéral *neuf*, quand le mot suivant commence par une voyelle ou un *h* muet : *neu-v-ans, neu-v-hommes*.

(à suivre.)

Homonymes français

Nos lecteurs se rappellent la critique que nous avons faite, dans *l'Enseignement primaire*, du livre de M. C. Baillargé, intitulé : *Homonymes français*. En justice pour les intéressés nous reproduisons de *l'Étudiant* les lignes qui suivent :

« M. le rédacteur de *l'Étudiant*,

M. C. J. Magnan, dans un article, bien digne du reste, reproche à M. Chs. Baillargé d'avoir mis des homonymes composés dans son dernier ouvrage : *Homonymes français*.

Dans certains quartiers on relègue bien loin tout homonyme composé. L'abus en matière d'homonymes composés est certainement *insupportable* ; cet usage cependant, s'il est modéré, ne laisse pas d'avoir son côté agréable et des hommes d'esprit ne l'ont pas trouvé indigne d'eux.

Gall, amant de la reine, alla, tour magnanime, Galamuent, de l'arène à la Tour Magne, à Nîmes.

THÉODORE DE BANVILLE

Apprenez que le prix de vos locaux motive
Mon départ sans tarder par la locomotive.

Lorsque Ducis mourut, MM. Michaud et Campenon se disputèrent son fauteuil à l'Académie française. M. Campenon prenant

les devants, fit cet épigramme contre son concurrent :

Au fauteuil de Ducis on a porté Michaud,
Ma foi ! pour l'y placer, il faut un ami chaud.

Michaud répliqua :

Au fauteuil de Ducis aspire Campenon !
A-t-il assez d'esprit pour qu'on l'y campe ? non :

La commission littéraire de l'Académie des Palmiers ayant fait un rapport favorable des *Homonymes français* de M. Chs. Baillargé, l'*Association* lui a donné une mention honorable dans sa séance du 10 janvier 1892.

C.***"

Bibliographie

LA EDUCACION MODERNA. — *Periodico pedagogico* : Director V. Guzman. Publié à Colima, Mexique.

Nous remercions M. Guzman pour l'envoi de sa revue en échange de l'*Enseignement primaire*.

Depuis quelques années la pédagogie a fait de grands progrès dans l'Amérique espagnole. Nous échangeons avec des confrères du Mexique, de l'Amérique centrale, de l'Uruguay, etc.

Nos félicitations à M. Guzman.

C.-J. M.

Maximes et Pensées

Celui qui n'a pas perfectionné ses facultés n'est qu'une grossière ébauche de lui-même.

MASSIAS.

On reçoit l'homme suivant l'habit qu'il porte, et on le reconduit suivant l'esprit qu'il a montré.

L'impatience ne délivre d'aucun mal ; au contraire, c'est un mal très cuisant que l'on ajoute à tous les autres pour s'accablér

FÉNELON

La douceur est le caractère du sage.

Quand orgueil et présomption cheminent devant, honte et dommage suivent de bien près.

LOUIS XI

Ne dites jamais que ce qui peut servir aux autres ou à vous-même.

FRANKLIN.

Il n'y a pour l'homme qu'un vrai malheur qui est de se trouver en faute et d'avoir quelque chose à se reprocher.

LA BRUYÈRE.

Les grands fleuves, les gros arbres, les plantes salutaires, et les gens de bien, ne naissent pas pour eux-mêmes, mais pour rendre service aux autres.

Proverbe oriental.

N'écrivez jamais dans l'émotion de la colère ; un coup de langue est souvent plus dangereux qu'un coup de lance ; que serait-ce donc d'un coup de plume ?

Maxime orientale.

Ce n'est pas à nos actions à courir après la gloire, c'est à la gloire à les suivre.

PLINE LE JEUNE